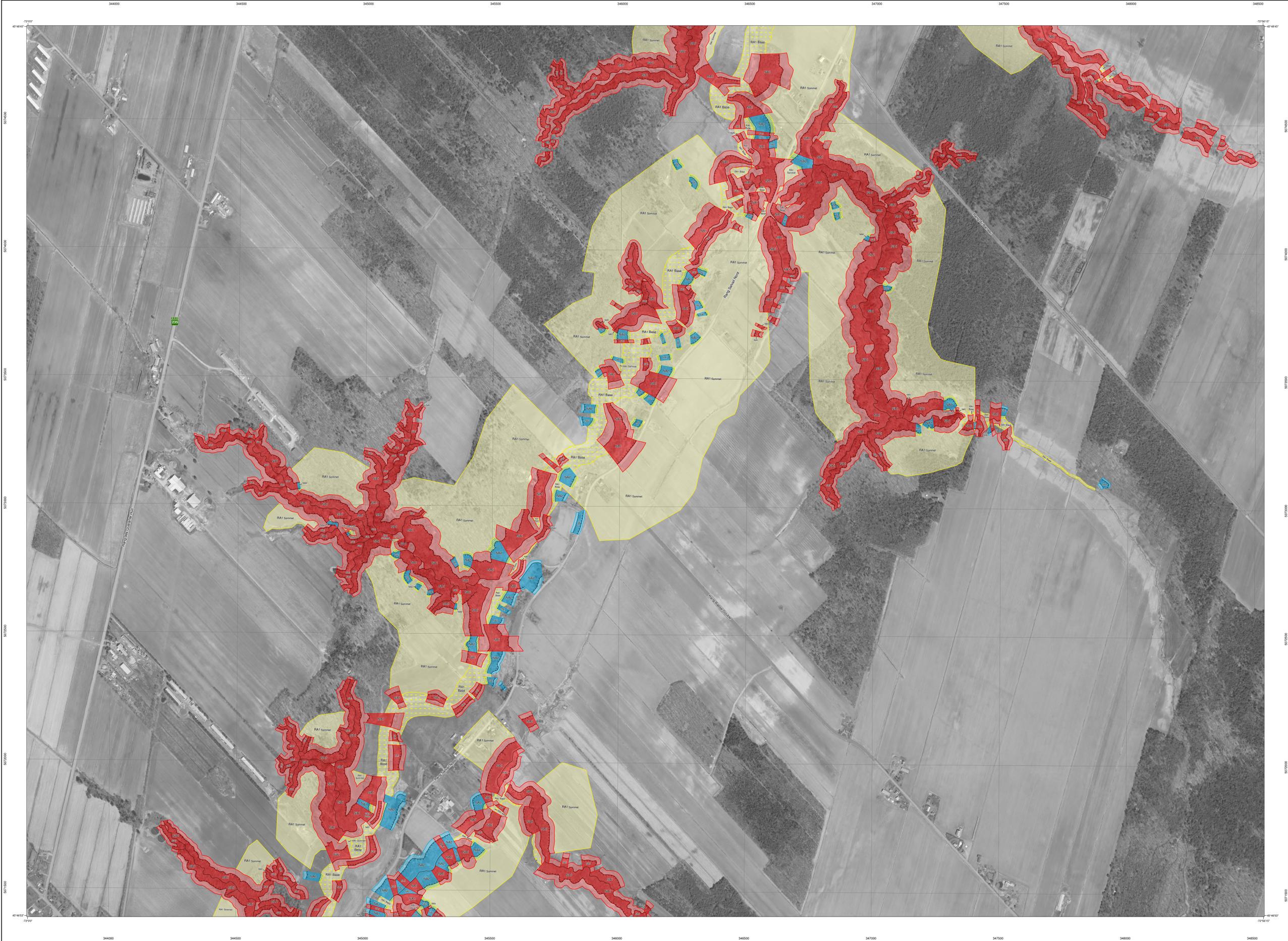
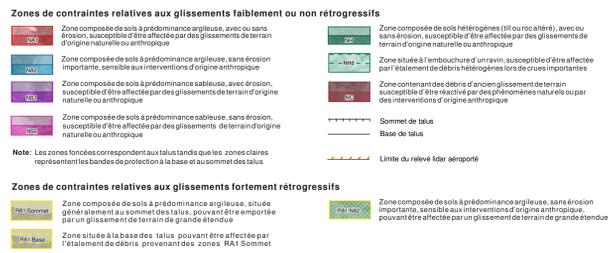
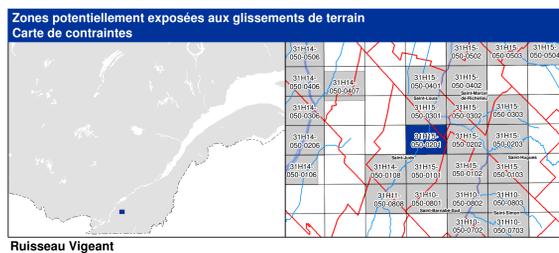


Ruisseau Vigéant

31H15-050-0201



31H15-050-0201



Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroporté. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80
 Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3^e Système de coordonnées planes du Québec (SCOPO), fuseau 8
 Longitude d'origine (méridien central) : 73°30' ouest
 Latitude d'origine (équateur) : 0°
 Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres, Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m
 1 / 5000

Sources

Données
 Topographie de référence par relevé lidar aéroporté
 Orthophotographies numériques

Réalisation
 Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 Direction générale du laboratoire des chaussées
 Direction de la géotechnique et de la géologie
 Version 2.0 (avril 2017)

Organisme
 Gouvernement du Québec

Date | Année
 8 au 30 mai 2011
 Avril mai 2014

© Gouvernement du Québec
 Dépt. lég. - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2017

Municipalité de Saint-Jude
 Annexe c
 4/6

Règlement de zonage numéro 434-25-2018
 Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

Date : avril 2018 - Mod. 434-25-2018

